



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sarcelles, 13 mars 2024

**Retrouvez l'ANCV au SALON DES SENIORS, du 13 au 16 mars 2024,
Porte de Versailles - stand E36**

Seniors en vacances une offre de séjours à tarifs accessibles dans des villages de vacances adaptés aux seniors

Seniors en vacances, programme d'aide au départ de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, propose des séjours « tout compris », à tarifs accessibles, dans près de 200 destinations en France et en Europe, pour les personnes de plus de 60 ans.

Un catalogue de séjours à tarifs accessibles et une aide financière

Seniors en vacances s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans (ou de plus de 55 ans en situation de dépendance ou de handicap ou gravement malades), retraitées ou sans activité professionnelle au moment du départ, résidant en France.

Seniors en vacances, ce sont des séjours tout compris (hébergement, pension complète, transferts aller-retour de la gare au lieu de séjour, animations), hors transport jusqu'à la gare du lieu de séjour, dans des villages de vacances, des hôtels ou des résidences de tourisme adaptés aux seniors. Des activités et des animations sont proposées tous les jours : sorties culturelles, activités sportives et ludiques, spectacles, soirées dansantes...

Les séjours de 5 jours (4 nuits) coûtent 385 € maximum par personne ou 217 € maximum avec l'aide de l'ANCV et ceux de 8 jours (7 nuits) 461 € maximum par personne ou 259 € maximum avec l'aide de l'ANCV. L'aide est attribuée sous conditions de statut ou de ressources dans la limite des crédits disponibles.

Seniors en vacances permet au senior de partir avec les membres de sa famille s'ils sont rattachés à son foyer fiscal ; l'aidant si le senior est en situation de dépendance ou de handicap ou gravement malade ; ou encore des jeunes dans le cadre d'un séjour intergénérationnel.

Pour partir, c'est très simple

Inscrivez-vous au programme Seniors en vacances en complétant le bulletin d'inscription que vous trouverez dans le catalogue ou sur le site ancv.com/seniors-en-vacances, puis en le transmettant à l'ANCV. Vous recevrez un courrier de l'ANCV confirmant votre éligibilité au programme et, le cas échéant, à l'aide financière.

Vous choisissez parmi les séjours proposés dans le catalogue, à la montagne, à la mer ou à la campagne. Vous réservez directement par téléphone auprès du professionnel du tourisme. Il vous adressera en retour un contrat de réservation.

Seniors en vacances, un dispositif inclusif au service du droit aux vacances pour tous

Seniors en vacances est l'un des programmes développés par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances pour favoriser le droit aux vacances pour tous. En 2023, 87 600 personnes en ont bénéficié. Pour les seniors, les vacances permettent de rompre avec le quotidien et de faire des rencontres. C'est un temps nécessaire pour préserver sa santé, garder le moral et avancer sereinement en âge.

A propos de l'ANCV

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public de l'État, est chargée de la mission de service public consistant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux vacances. L'ANCV met en œuvre cette mission au moyen d'une gamme de services et d'aides :

- le Chèque-Vacances, titre de paiement destiné à payer les prestations de service liées aux vacances et aux loisirs, qui bénéficie à 4,9 millions de salariés, d'agents publics, de travailleurs indépendants et de chefs d'entreprise, soit 11 millions de personnes en comptant les membres de leurs familles. Il est attribué par les comités sociaux et économiques des entreprises ou par les employeurs selon un critère social : les salariés dont la rémunération est la plus faible reçoivent davantage de Chèques-Vacances ;
- les aides à la personne, qui ont permis de soutenir en 2023 le départ en vacances de 273 000 de nos concitoyens les plus fragiles : familles en situation de précarité, jeunes en difficulté ou en insertion, seniors isolés ou dépendants, personnes handicapées ou gravement malades... Ces aides sont mises en œuvre en partenariat avec 4 300 associations, collectivités territoriales et organismes sociaux, au plus près des bénéficiaires sur le terrain. L'ANCV consacre l'intégralité des excédents de l'activité du Chèque-Vacances à ces programmes d'action sociale, qui combinent aide financière et accompagnement social.

CONTACTS PRESSE

Rumeur Publique : ancv@rumeurpublique.fr - Jade Pérignon 07 70 28 59 95, Olivier Astorg 06 16 31 35 09, Nancy Rosamond 06 24 92 78 58

ANCV : Muriel Droin - mdroin@ancv.fr - 01 34 29 51 94